

Réf: Dossier N° 120220

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AGORA ENERGIES CÔTE D'IVOIRE »

Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI SICOGI
près de l'hôtel excellence, Lot 694, Ilot 49

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/05/2022 , et enregistrés au CEPICI le 11/06/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGORA ENERGIES CÔTE D'IVOIRE »

Objet : Electricité,
Froid,
Sanitaire,
Intérim,
Rénovation,
Construction,
Toute activité en rapport avec le secteur énergétique
et BTP,

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles;
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux;
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce;
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI SICOGI

près de l'hôtel excellence, Lot 694, Ilot 49

Dirigeant(s) : M TRAORE CHEICK-OUMAR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-03660 du 29/06/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°28964/GTCA/RC/2022 du 29/06/2022

